MANEYROL – 2027
CONVENTION LOCATION ASSOCIATIONS

Convention de location à compléter et signer.
A retourner en Mairie en double exemplaire !

Conformément au règlement d'utilisation de la **SALLE ALEXIS MANEYROL**, il est convenu :

➢ **Entre**

Mme, Mr : ……

Adresse : ……

CP :…… Ville : ……

Téléphone : ……

Pour le compte de l'association : ……

Qu'il représente en qualité de : ……

ci-après dénommé, « le bénéficiaire », *d'une part*

ET

➢ **La COMMUNE de La Chapelle-Heulin**

ci-après dénommée ; « la commune », représentée par Madame/Monsieur la/le Maire, *d'autre part*

① - La Commune mettra à la disposition du bénéficiaire la **SALLE ALEXIS MANEYROL** sise **9 Rue Alexis Maneyrol.** (Tarif hiver appliqué du 1er janvier au 14 avril et du 16 octobre au 31 décembre) le :

Date de location : ……

Horaire de location : ……

Motif de la location : ……

Nombre de personnes attendues : ……

Option sono : ❍ oui ❍ non

② - Le bénéficiaire s'engage à respecter le règlement d'utilisation de la Salle dont un exemplaire lui a été remis, en particulier les dispositions concernant la sécurité, l'ordre public, les heures d'ouverture, l'état des lieux.
→ En cas de dégradations ou de non-respect du règlement, le bénéficiaire reconnaît à la Commune le droit de lui réclamer le montant des réparations et/ou de lui appliquer les pénalités prévues.

Mairie La Chapelle-Heulin
27 rue Aristide Briand, 44330 LA CHAPELLE-HEULIN
02 40 06 74 05, accueil@mairie-lachapelleheulin.fr

③ - Le bénéficiaire affirme être couvert en responsabilité civile **(attestation à joindre au dossier de location)**

④ - Le bénéficiaire s'engage à être présent sur les lieux pendant toute la durée de l'utilisation. Toutefois, en cas d'empêchement dûment motivé, il donne pouvoir pour le représenter à :

Mme, Mr : ……

Adresse : ……

CP :…… Ville : ……

Téléphone : ……..

⑤ - La redevance de mise à disposition s'élève à …… **Euros**.

Le chèque de …….. € de **solde**, le chèque de 500 € de **caution de la salle**, et éventuellement le chèque de 310€ de **caution de la sono**, complètent le dossier de location avant à la remise des clés et doivent dater de moins de 6 mois.

⑥ - Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les locaux seront utilisés pour son propre compte ou celui de l'association qu'il représente et pour le motif indiqué ci-dessus.

« Lu et approuvé » le ……/……/…… à La Chapelle-Heulin

Le bénéficiaire **Le Maire**

Mairie La Chapelle-Heulin
27 rue Aristide Briand, 44330 LA CHAPELLE-HEULIN
02 40 06 74 05, accueil@mairie-lachapelleheulin.fr